



Communiqué  
Pour diffusion immédiate

## *Maternelles 4 ans à temps plein* **La FAE salue l'adoption du projet de loi n° 23**

**Montréal, le 14 juin 2013** – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) accueille de manière très positive l'adoption du projet de loi n° 23 permettant l'implantation progressive, dès la prochaine année scolaire, des maternelles 4 ans à temps plein.

« Il s'agit d'une mesure structurante pour contrer le décrochage scolaire, lutter contre la pauvreté et assurer le mieux-être des enfants issus de milieux défavorisés. Les projets pilotes obtenus par la FAE et mis en place depuis septembre 2012 ont démontré clairement les avantages d'une telle mesure », a déclaré le vice-président à la vie professionnelle de la FAE, Sylvain Mallette.

La FAE a été la première organisation syndicale à proposer la mise en place de classes de maternelle à temps plein pour les enfants âgés de 4 ans issus de milieux défavorisés. Cette fréquentation scolaire en bas âge les prépare à l'école primaire et constitue un pas dans la bonne direction pour contrer leur décrochage. En devenant accessible et en offrant un éventail de services de qualité, le préscolaire constitue un modèle tout désigné pour intervenir auprès de ces enfants. Pour la FAE, cette mesure est aussi un moyen de lutter contre la pauvreté.

Maintenant que le projet de loi a été adopté, la FAE veillera à ce que les conditions nécessaires à la mise en place et à la réussite de cette mesure soient réunies, notamment, en ce qui concerne les mesures de soutien offertes aux enseignantes et enseignants ainsi qu'aux enfants. À cet égard, la ministre Marie Malavoy doit s'assurer que les commissions scolaires et les directions d'établissement respectent les règles budgétaires qui permettront sa réalisation.

La FAE salue le travail des parlementaires qui ont compris l'importance de l'adoption de ce projet de loi avant l'ajournement de leurs travaux, ce qui permettra l'ouverture de ces classes en temps pour la prochaine rentrée scolaire prévue en août.

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent quelque 32 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes ainsi que le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que les membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE).

– 30 –

Source : Fédération autonome de l'enseignement  
Renseignements : Armand Dubois, conseiller au Service des communications  
514 666-7763, poste 296 - bureau  
514 910-1754 - cellulaire